

Référence dossier : PI/2023/2

Objet : réaction du Gracq de Braine-le-Comte à la demande de permis intégré (permis d'urbanisme + permis d'implantation commerciale) pour la construction d'une surface commerciale ACTION et d'un logement ainsi que l'aménagement d'un parking de 51 emplacements.

Le Gracq de Braine-le-Comte prend connaissance de l'enquête publique liée à la réalisation d'un projet de magasin Action le long de la N6 à Braine-le-Comte. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement. La locale Gracq de Braine-le-Comte a donc souhaité répondre à cette enquête publique.

Tout d'abord, bien qu'il n'appartienne pas au Gracq de se positionner sur l'opportunité de créer cette nouvelle surface commerciale, il faut noter que le projet participe à l'étalement urbain et privilégie fortement la mobilité automobile. Le projet contribue donc à augmenter l'usage de ce mode de transport et nous devons donc marquer notre désaccord de principe à la sortie de terre de celui-ci. Néanmoins, si les autorités compétentes devaient octroyer le permis, voici nos remarques :

1. Le projet doit intégrer **la création d'un trottoir jusqu'à l'arrêt TEC** situé à moins de 150 mètres et envisager un passage piéton sécurisé de la N6.

Le demandeur se félicite d'une accessibilité aisée à pied et en transport en commun. Ce n'est nullement le cas. Les accotements sont inutilisables en l'état dans des conditions de confort et de sécurité acceptable. Le client qui souhaiterait adopter ces modes de transport n'auront alors qu'un seul choix : marcher sur la piste cyclable. Il convient évidemment d'éviter ceci.



2. Concernant les **pistes cyclables** : mise en sécurité de l'entrée de parking et conformité des pistes

Les pistes cyclables de la N6 existent effectivement mais sans être conformes aux recommandations de la Sécurithèque de la Région Wallonne : elles devraient idéalement être séparées physiquement de la circulation automobile, ou à minima, être élargies et

dotées d'une surlargeur de sécurité (Source : Recommandations du point 2.2 de ce lien : <https://securotheque.wallonie.be/b-dimensionnement-horizontale/b-largeur-de-voies-profil-en-travers/b-usagers/b-amenagements-cyclables/dimensions-des-amenagements-cyclables>)

De plus, le trafic qui sera engendré à l'entrée du parking de Action crée une nouvelle interférence avec la piste cyclable.

Nous souhaiterions donc limiter le risque d'accidents en proposant à minima la **mise en couleur de la piste cyclable** à l'entrée du parking. Puisque les accotements devraient être revus, il y aurait lieu de **prendre en compte les recommandations de la séurothèque** et de mettre les pistes cyclables aux normes.



Enfin, dans la mesure où le raccordement au réseau d'égouttage doit se faire, selon le dossier, sous la piste cyclable, nous demandons la mise en place d'un passage dédié et sécurisé pour les cyclistes pendant les travaux et la remise en état après.

3. L'étude de l'accès au site devrait être plus détaillée.

Selon l'auteur du projet, l'accès au site demandera une modification de la N6 afin de créer un îlot central permettant un tourne-à-gauche en venant de Braine-le-Comte et une zone de lancement en direction de Tubize. Les plans de ces aménagements ne sont pas clairs, mais ne manqueront pas de complexifier les manœuvres sur cet axe très fréquenté, et ce faisant de dégrader la sécurité, notamment au détriment des piétons et cyclistes. Pourquoi ne pas envisager, comme pour le magasin Traffic situé 200 mètres plus loin, des entrées et sorties séparées ?

4. Parkings automobiles surdimensionnés : le projet devrait passer de 51 places à 43 places maximum.

En effet, dans sa décision du 27 juillet 2023 pour l'octroi du permis du magasin Colruyt de Braine-le-Comte, le Fonctionnaire Délégué rendait un avis très clair au sujet des dimensionnements des parkings automobiles. Dans la même décision, il insistait à juste titre sur la nécessité du respect de l'Accord de Paris de décembre 2015. Il se basait alors sur la norme Suisse VSS 2013 qui s'applique aux parkings des supermarchés. Nous nous permettons donc de reprendre cette référence : il convient de prévoir 1,5 places pour 100m² de surface commerciale pour le personnel, et 3,5 places pour 100m² pour la clientèle. Le parking automobile est donc surdimensionné et devrait être ramené à **43 places**. Idéalement, le revêtement du parking devrait être fait avec des matériaux perméables de manière à maintenir l'infiltration des eaux pluviales.

5. **Parking vélo sous-dimensionné** : le projet devrait passer de 5 parkings vélos à un **minimum de 23 places couvertes et sécurisées ainsi que 2 places séparées pour le logement**.

Si l'on s'en réfère à nouveau à la décision du Fonctionnaire Délégué dans le permis Colruyt du 27 juillet 2023, celui-ci avait imposé 40 emplacements vélo pour une surface commerciale de 1.509 m². Au prorata, il faudrait donc 23 places parking pour la surface commerciale prévue par Action.

La CeMathèque renvoi à ce sujet aux préconisations de la Région de Bruxelles-Capitale qui propose 1,5 places pour 100m² et 1 place pour 4 travailleurs (source : page 33 - <https://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/CeMathèque/cematheque46.pdf>). Le projet Action envisage 11 ETP et le calcul mène donc à un chiffre de 24 places.

A cela doivent absolument s'ajouter 2 places de vélo séparées pour le logement, conformément au principe de 1 place par chambre édictée dans l'audit Bypad de Braine-le-Comte approuvé par le Conseil Communal en décembre 2020.

6. Il y a lieu de **prendre en compte la mobilité du personnel en intégrant des vestiaires avec un local douche**

L'enseigne souhaite créer 11 emplois locaux. Elle devrait donc permettre à son personnel de venir à vélo et de pouvoir profiter d'un vestiaire adapté avec une douche.

Comme on peut le lire sur le site de Action : « Le cyclisme est une activité merveilleuse qui offre de nombreux avantages pour la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie. ». Nous sommes certains que Action est guidé par le bien-être de son personnel et prendra les mesures adéquates pour leur laisser la possibilité d'intégrer le cyclisme dans leur quotidien.

